

Transition énergétique

Montpellier Méditerranée Métropole signe avec l'ADEME la Charte "Économisons l'éclairage public" et présente son objectif : viser le 100% LED d'ici à 2026 pour les éclairages publics

SOMMAIRE

1 - Éclairage public, Montpellier Méditerranée Métropole vise le 100% LED d'ici à 2026 sur l'espace public	4
-Des constats chiffrés	
-Zoom sur le Plan lumières de Montpellier Méditerranée Métropole	
-Montpellier Méditerranée Métropole et l'ADEME signent la charte "Économisons l'éclairage public"	
-Des actions en faveur de l'éclairage public qui entrent en résonance avec le plan de sobriété et d'accélération de la transition énergétique du patrimoine métropolitain voté le 4 octobre dernier	
2 - Une action qui s'inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), véritable feuille de route pour la transition écologique et solidaire.....	8
3 - L'ADEME accompagne les collectivités dans leur démarche d'optimisation de l'éclairage public	9
-Éclairage public : une source d'économies d'énergie importante pour les collectivités	
-L'ADEME a développé depuis plusieurs années le concept "Éclairer juste" pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée et réfléchie de l'éclairage public	
-L'ADEME en bref	
4 - Annexe : La Charte "Économisons l'éclairage public".....	12
5 - Les objectifs chiffrés à atteindre d'ici à la fin du mandat	13

1 - ÉCLAIRAGE PUBLIC, MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE VISE LE 100% LED D'ICI A 2026 SUR L'ESPACE PUBLIC

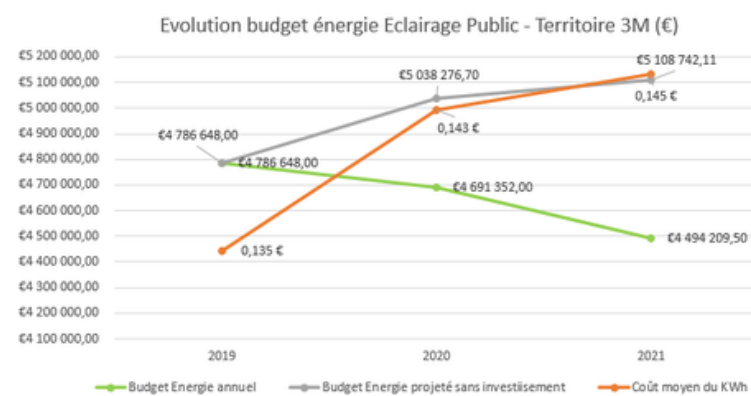
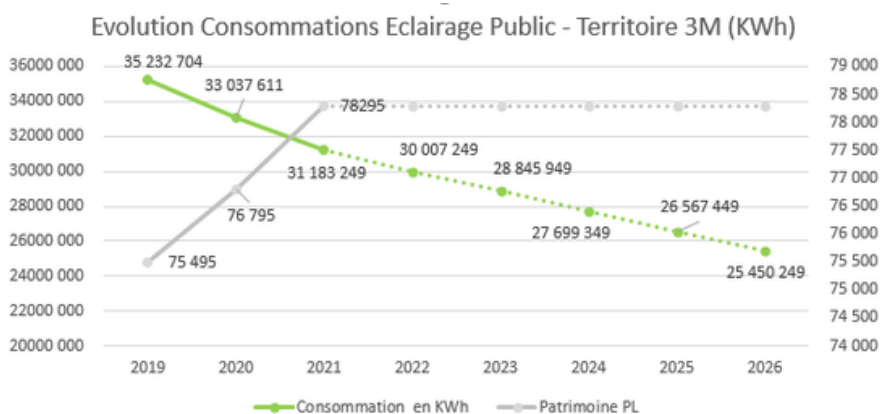
La pollution lumineuse a augmenté de 30% au cours des 20 dernières années.

Par le biais du Comité de pilotage "Plan lumières", Isabelle TOUZARD, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Énergie, Agroécologie et alimentaire, Agnès SAURAT, Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée au Patrimoine municipal et à la Sobriété énergétique, Frédéric LAFFORGUE, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué aux Voiries et à l'Espace public et Bruno PATERNOT, Conseiller municipal, délégué à l'Esthétique lumineuse et à l'Ambiance sonore de la ville, Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la Qualité de l'environnement visuel, RLPI **ont engagé une collaboration étroite et une politique ambitieuse autour de l'optimisation de l'éclairage public pouvant être définie de la façon suivante : "éclairer, oui mais où il faut, quand il faut".**

A travers ce "Plan lumières", la Métropole de Montpellier souhaite actionner tous les leviers possibles pour accélérer sa transition écologique et faire figure de territoire exemplaire face à l'urgence climatique.

Des constats chiffrés

Montpellier Méditerranée Métropole enregistre en 2021, une consommation électrique de **31 183 249 Kwh**, pour un montant de près de **4,5 M€**, une facture qui a déjà diminué depuis 2019 (35 232 704kwh pour 4,7M€).



Jusqu'à présent, par notre investissement soutenu - plus de 6M€ par an sur la rénovation du patrimoine à l'échelle de toute la métropole - malgré une augmentation du coût de l'énergie de 7% sur 3 ans, Montpellier Méditerranée Métropole a enregistré une baisse du coût de fonctionnement du poste énergie de plus de 12% sur cette même période.

Zoom sur le Plan lumières de Montpellier Méditerranée Métropole

Le fort développement de l'urbanisation de la Métropole de Montpellier a engendré un accroissement de l'éclairage artificiel nocturne. Ce sont ainsi 78 000 points lumineux qui sont recensés, représentant des consommations d'énergie très importantes, 31 183 289 Kwh /an d'électricité, et une dépense annuelle de l'ordre de 4,5 millions d'euros.

Pour pallier au phénomène croissant de pollution lumineuse, phénomène ayant un impact sur la biodiversité et les déplacements de la faune pendant la nuit, la Métropole s'est engagée en 2021, dans la définition d'une « trame noire » sur son territoire.

En effet, la pollution lumineuse vient contrarier les cycles de vie et fragmenter les habitats des espèces nocturnes et crépusculaires dans les zones éclairées.

La « trame noire » constituera un réseau écologique permettant d'assurer la préservation des cycles de vie des espèces nocturnes et crépusculaires.

A ce titre, la Métropole s'est associée à l'Institut National de Recherche sur l'Agriculture l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), dans le cadre d'une convention de partenariat de recherche permettant de définir les enjeux en termes de pollution lumineuse (que cette pollution soit due à l'éclairage public ou aux éclairages extérieurs privés, aux enseignes et aux panneaux lumineux) et de déterminer les zones à préserver au titre de la biodiversité par le biais de trame sombre ou de trame noire.

Un plan lumières orienté autour de 4 axes :

1. Identifier les trames noires sur notre territoire

-Analyser et caractériser la pollution lumineuse à partir des données cartographiées de l'éclairage public métropolitain et d'images satellite, et identifier son origine (public, privé).

-Analyser les aspects socio-économiques de la trame noire du point de vue des communes et des habitants : étude de l'impact et de l'acceptabilité.

-Croiser les données pollution lumineuse avec les données biodiversité : identification des réservoirs et corridors de biodiversité existants à préserver et des points de conflits, hiérarchisation de continuités écologiques à préserver et à restaurer.

2. Définir les actions de gestion de l'éclairage public en faveur de la biodiversité

3. Optimiser les consommations d'énergie de l'éclairage public

- Adapter l'éclairage aux besoins identifiés
- Mettre en place un matériel de qualité et performant (généralisation des LEDs) et un système de gestion adéquat
- Assurer un suivi des consommations et une maintenance préventive

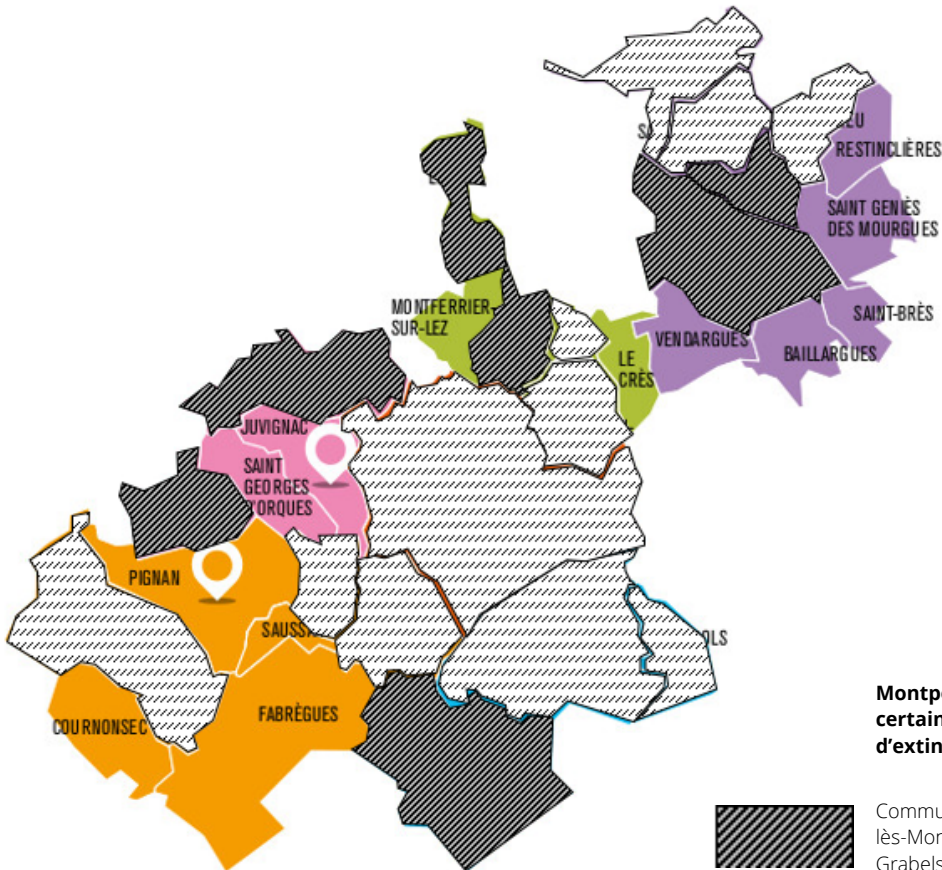
4. Poursuivre les opérations d'extinction partielle de l'éclairage public

- Expérimenter l'extinction de l'éclairage sur les grands axes routiers sans zone de conflit : d'abord de 23h à 5h, puis toute la nuit,
- A l'échelle de la Métropole et des territoires alentours : poursuite de l'accompagnement des communes dans leur projet d'extinction en coeur de nuit.



4

axes du Plan
lumières



Montpellier expérimente déjà l'extinction totale sur certains grands axes routiers et a des projets d'extinction en cœur de nuit de certains quartiers.



Communes pratiquant l'extinction en cœur de nuit : Murviel-les-Montpellier, Prades le Lez, Clapiers, Castries, Sussargues, Gabels, Villeneuve-les-Maguelone.



Communes ayant un projet d'extinction : Saint Jean de Védas, Lavérune, Jacou, Castelanu-le-Lez, Montaud, Beaulieu, Saint Drézéry, Cournonterral, Lattes, Pérols.

37 175

Points lumineux rénovés (passés en LEDs) à la fin de l'année 2022, soit 47,5% du patrimoine métropolitain.

Montpellier Méditerranée Métropole et l'ADEME signent la charte "Économisons l'éclairage public"



La signature de la charte "Économisons l'éclairage public !", élaborée en étroite collaboration avec les membres du COPIL Lumière et l'ADEME Occitanie, permet à la Métropole de Montpellier de concrétiser de nombreux projets bénéfiques à sa population, son environnement, tout en accompagnant chaque commune dans cet élan de réalisation d'économies et d'action écologique.

Un plan d'actions :

- Bien connaître son réseau et ses équipements,
- Réfléchir à la nécessité d'éclairer,
- Adapter l'éclairage aux besoins identifiés,
- Maîtriser la durée de fonctionnement,
- Mettre en place un matériel de qualité et performant et un système de gestion adéquat,
- Assurer un suivi des consommations et une maintenance préventive.

Des bénéfices attendus :

- Économiser l'énergie en utilisant les ressources de manière rationnelle, tout en maintenant un service adapté au besoin,
- Mieux maîtriser les budgets pénalisés par la hausse du prix de l'énergie,
- Réduire les impacts de l'éclairage public sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress...),
- Préserver la biodiversité et l'environnement de la pollution lumineuse.

Des actions en faveur de l'éclairage public qui entrent en résonance avec le plan de sobriété et d'accélération de la transition énergétique du patrimoine métropolitain voté le 4 octobre dernier en Conseil de Métropole

En effet, lors du Conseil de Métropole du 4 octobre dernier, la Métropole de Montpellier a voté un plan de sobriété et d'accélération de la transition énergétique du patrimoine métropole.

A travers ce plan, plusieurs actions en matière d'éclairage public sont prévues :

- **Accélérer la rénovation des installations avec abaissement des puissances en milieu de nuit sur certains secteurs.** Le budget correspondant sera augmenté de 1 à 3 millions d'euros dès 2023 afin d'atteindre un investissement d'environ 8 à 10 millions d'euros par an,
- **Poursuivre le déploiement d'une commande centralisée photoélectrique à l'échelle de la Métropole** afin d'affiner la durée d'allumage de l'éclairage en fonction des conditions météorologiques,
- **Poursuivre l'expérimentation d'extinction sur les grands axes de la Métropole,**
- **Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la Métropole,**
- **Poursuivre l'expérimentation de mâts photovoltaïques ou autres équipements qui permettraient de réduire la consommation énergétique.**



2 - UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET), VÉRITABLE FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est la feuille de route de Montpellier Méditerranée Métropole en matière de transition écologique et solidaire. Avec, d'ici à 2026, un double objectif : réduire l'empreinte carbone du territoire et s'adapter au changement climatique.

En effet, le 22 mars 2022, le Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole a arrêté le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial Solidaire, une démarche obligatoire, qui vise à :

- **limiter l'impact du territoire sur le climat** en diminuant d'une part les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie, d'autre part afin de protéger la santé des habitants
- **s'adapter pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.**

Atteindre la neutralité carbone en 2050

Déjà très engagée dans la transition écologique, la Métropole a décidé de se saisir du contexte de crise pour **accélérer ses efforts en faveur d'une réduction pérenne de ses consommations et pour le développement des énergies renouvelables, en cohérence avec les objectifs de sobriété énergétique et de neutralité carbone à horizon 2050 posés à travers le PCAET.**

Le recours à l'énergie photovoltaïque et plus largement aux énergies renouvelables contribue largement à la **transition énergétique** et aux objectifs que la Métropole s'est fixés : **multiplier par 2 la part d'énergie renouvelable locale** dans la consommation d'ici 2026 et d'atteindre 44% de cette part à l'horizon 2050.

Ces objectifs répondent aux engagements du **Plan Climat Air Énergie Territorial Solidaire** : <https://www.montpellier3m.fr/connaître-compétences/plan-climat-air-energie-territorial-solidaire-pcaets>

3 - L'ADEME ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR DÉMARCHE D'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éclairage public : une source d'économies d'énergie importante pour les collectivités

En matière d'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux :

- Sécurité des personnes et des biens;
- Maîtrise de la consommation et de la facture énergétiques;
- Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne et impact sur la biodiversité);
- Collecte et recyclage du matériel usagé.

En France, l'électricité consommée par l'éclairage public représente :

- 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales;
- 16 % de leurs consommations énergétiques (toutes énergies confondues);
- 37 % de leur facture d'électricité.

Même si la consommation moyenne pour une commune a diminué de 6% par rapport à 2005, la dépense associée est restée stable du fait d'une forte augmentation du coût de l'électricité.

Le potentiel de réduction des consommations est pourtant énorme :

- plus de la moitié du parc est obsolète et surconsomme de l'électricité : lampadaires "boules" éclairant autant le sol que le ciel, lampes à vapeur de mercure énergivore...
- près de 40 % des luminaires en service ont plus de 20 ans.

Pour une collectivité territoriale, l'investissement initial nécessaire à la rénovation de son parc d'éclairage public peut sembler important mais **il faut désormais raisonner en coût global et tenir compte :**

- de la performance des lampes, luminaires et systèmes qui les gèrent, ainsi que de leur dégradation dans le temps;
- des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage pour toujours garantir un service de qualité.

L'ADEME a développé depuis plusieurs années le concept "Éclairer juste" pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée et réfléchie de l'éclairage public

L'ADEME (Agence de la transition écologique) a développé depuis plusieurs années le concept "Éclairer juste" pour accompagner les collectivités dans leur démarche d'optimisation de l'éclairage public.

Cette approche qualitative trouve un écho particulier avec la crise énergétique actuelle. L'éclairage public constitue, en effet, l'un des leviers d'économie d'électricité rapide et efficace si les solutions mises en œuvre s'inscrivent dans une démarche construite.

La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, l'ADEME incite les collectivités à renouveler leur parc.

Pour aider les collectivités à rénover leur parc d'éclairage public, l'ADEME met à disposition plusieurs outils et propose des financements :

- Les petites et moyennes communes peuvent ainsi recourir au dispositif "conseil en énergie partagé" (CEP) dont les missions couvrent l'éclairage public, plusieurs collectivités et syndicats d'énergie d'Occitanie déploient ainsi ce service avec le soutien de l'ADEME.
- L'agence mobilise également des financements pour la rénovation de l'éclairage public via des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).
- Enfin, l'ADEME publie régulièrement des guides sur l'éclairage public, le guide "Rénover l'éclairage extérieur" étant la dernière publication éditée sur thème <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4983-renover-l-eclairage-exterieur-9791029716584.html>

En Occitanie, le réseau des conseillers en énergie partagé (CEP), soutenu et animé par l'ADEME et la Région s'est emparé depuis longtemps de cet enjeu majeur en termes de maîtrise de la demande d'électricité des collectivités.

Ce réseau a ainsi **rédigé une charte "Éclairer juste" ainsi qu'un dépliant** <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/313-economisons-l-eclairage-public.html>

La gestion de l'éclairage constitue l'un des thèmes évalués par le programme "Territoire engagé dans la transition écologique" dans lequel est engagée Montpellier Méditerranée Métropole

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, **nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.**

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - **nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.**

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En Occitanie, l'ADEME est représentée par une Direction régionale dont l'équipe est basée à Toulouse et Montpellier.

=> Pour plus d'informations, consulter : www.occitanie.ademe.fr

Coordonnées de l'ADEME en Occitanie :

Direction régionale

97 rue Saint-Roch - CS 87730

31 077 TOULOUSE cedex 4

Tél. : 05 62 24 35 36

Site de Montpellier

Résidence Antalya

119, avenue Jacques Cartier - CS 29011

34 965 Montpellier cedex 2

Tél. : 04 67 99 89 79

La plateforme numérique de conseils et de services de l'ADEME : www.agirpouurlatransition.ademe.fr

4 - ANNEXE : LA CHARTE "ÉCONOMISONS L'ÉCLAIRAGE PUBLIC"



Nous, élu(e)s d'Occitanie,
Maires de communes,
Président(e)s d'intercommunalités...

• confirmons notre volonté d'éclairer "juste" :

**"Là où il le faut, quand il le faut,
pas plus qu'il ne le faut."**

• nous engageons à mettre en œuvre sur notre territoire un plan d'actions visant à respecter ces 3 principes.

CE PLAN D'ACTIONS CONSISTE À :

- **Bien connaître** son réseau et ses équipements,
- **Réfléchir** à la nécessité d'éclairer,
- **Adapter l'éclairage** aux besoins identifiés,
- **Maîtriser la durée** de fonctionnement,
- **Mettre en place un matériel de qualité** et performant et un système de gestion adéquat,
- **Assurer un suivi** des consommations et une maintenance préventive.

QUELS BÉNÉFICES VISER ?

- **Économiser l'énergie** en utilisant les ressources de manière rationnelle, tout en maintenant un service adapté aux besoins,
- **Mieux maîtriser nos budgets** pénalisés par la hausse du prix de l'énergie,
- **Réduire les impacts** de l'éclairage public sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress...),
- **Préserver la biodiversité et l'environnement** de la pollution lumineuse.

Rappelons que juridiquement, aucune loi n'impose un éclairage public. C'est un service au public proposé par les collectivités.

Nous sommes conscients que ces défis planétaires, qui engagent le développement durable de nos sociétés, passent nécessairement par l'action locale. Nos communes se doivent de montrer l'exemple.

En tant qu'élus locaux, nous sommes solidaires des engagements internationaux, européens, nationaux et locaux, nous nous devons de passer à l'action.

COLLECTIVITÉ :

Date et signature :

REPRÉSENTÉE PAR :

EN QUALITÉ DE :


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES OBJECTIFS CHIFFRES A ATTEINDRE D'ICI A LA FIN DU MANDAT :

6

millions de kilowatts
économisés par an grâce à la
rénovation de 90% du parc des
lampadaires



Réduction de la facture
énergétique de la
Métropole en la faisant
passer de 31 millions de
kwh à 25 millions de kwh

31

↓

25

78 000

Points lumineux
recensés sur le
territoire
métropolitain



Points lumineux
rénovés fin 2022,
soit 47,5% du
patrimoine
métropolitain

37 175

CONTACT PRESSE

Pauline CELLIER
Service des relations presse et médias
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

 @PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

